

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-004-16391/24/BM

■ Attribution d'une subvention à la Faculté des Sciences du Sport d'Aix Marseille Université pour une antenne STAPS - Approbation d'une convention - MGDIS n°6155

88664

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le soutien aux acteurs de l'Enseignement Supérieur et la Recherche compte parmi les axes stratégiques majeurs sur lesquels la Métropole s'engage dans son Agenda du développement économique approuvé le 30 juin 2022. Ce document de cadrage stratégique identifie par ailleurs la santé comme l'une des six filières d'excellence contribuant à la croissance économique et au rayonnement du territoire.

A ce titre Aix-Marseille-Université sollicite la Métropole pour un soutien financier concernant le fonctionnement pédagogique de l'antenne de la Faculté des Sciences du Sport à Aubagne.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), constitue pour la Région, un cadre de référence fixant les grandes orientations pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la période 2023-2028. Il s'inscrit dans la compétence de chef de file des politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, confiée à la Région. A ce titre, la Région propose à ses partenaires le principe des conventions territoriales d'exercice concerté (CTEC), relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Dans le cadre de la délibération n° ECO 016-6557/19/BM du 26 septembre 2019, la Métropole a signé avec la Région Sud PACA une convention territoriale d'exercice concerté relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, convention qui est toujours en vigueur.

Une des ambitions du SRESRI consiste à adapter et renforcer l'offre de formation pour répondre aux besoins du monde socio-économique.

L'antenne STAPS d'Aubagne développe depuis 2015 une option Equitation complétant l'offre de la filière Activité Physique Adaptée et Santé (APAS). Cette démarche a permis de créer une nouvelle formation et un diplôme universitaire couvrant un champ d'intervention en forte évolution et avec des besoins d'expertise spécifiques.

Ce projet de formation innovant en matière de santé et d'accompagnement du handicap repose sur la recherche en éthologie. Il est co-construit et mené avec la direction du CNRS Strasbourg et repose sur la médiation équine.

Ce diplôme spécifique (licence STAPS APAS spécialités activités équestres adaptées) ainsi que sa déclinaison sous forme de diplôme d'établissement pour la formation continue, sont uniques en France. Sur l'antenne d'Aubagne, il concerne 60 étudiants de licence et mobilise 15 intervenants et enseignants de la Faculté des Sciences du Sport. L'action contribue à l'amélioration de l'offre dans le domaine du sport, des activités physiques liées à la santé.

Dans ce contexte, la Faculté sollicite la Métropole pour un soutien financier au fonctionnement pédagogique de l'antenne d'Aubagne au titre de l'année universitaire 2023 - 2024. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 237.005 €, incluant pour l'essentiel la rémunération des personnels de la faculté des sciences et du sport (169.432 €).

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer à Aix-Marseille Université, une subvention d'un montant de 148.156 € pour soutenir l'action menée par la Faculté des Sciences du Sport sur l'antenne d'Aubagne, dossier MGDIS n°6155.

Cette action s'inscrit dans l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche décrite dans la CTEC relative à l'enseignement supérieur et à la recherche signée avec la Région et répond aux buts fixés par celle-ci.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° ECO 016-6557/19/BM du Bureau de la Métropole du 26 septembre 2019 portant approbation d'une convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) relative à l'enseignement supérieur et à la recherche avec la Région Sud PACA ;
- Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2023-2028.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole exerce de plein droit la compétence en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche ;
- L'intérêt de la section STAPS d'Aubagne pour développer des formations innovantes au bénéfice de la filière santé.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit d'Aix-Marseille-Université pour la continuité de son action sur le territoire de la commune d'Aubagne pour un montant total de 148.156 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 60% et de l'exercice 2025 pour 40% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER